



HAL
open science

NOTE DE SYNTHÈSE ET D'ANALYSES SUR LES RESULTATS DU PREMIER APPEL À PROPOSITIONS DU PROGRAMME ACP-UE CULTURE “ CRÉER EN AFRIQUE CENTRALE ” - SOUTIEN AUX SECTEURS DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

Eric Loembet

► To cite this version:

Eric Loembet. NOTE DE SYNTHÈSE ET D'ANALYSES SUR LES RESULTATS DU PREMIER APPEL À PROPOSITIONS DU PROGRAMME ACP-UE CULTURE “ CRÉER EN AFRIQUE CENTRALE ” - SOUTIEN AUX SECTEURS DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION. 2021. ⟨hal-03337343⟩

HAL Id: hal-03337343

<https://hal.science/hal-03337343v1>

Preprint submitted on 7 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**NOTE DE SYNTHÈSE ET D'ANALYSES SUR LES RESULTATS DU PREMIER APPEL À
PROPOSITIONS DU PROGRAMME ACP-UE CULTURE « CRÉER EN AFRIQUE
CENTRALE » - SOUTIEN AUX SECTEURS DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION**

Par le Dr. Eric Rodrigue Fabrice LOEMBET

Septembre 2021

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| Sommaire | 01 |
| Auteur de la note de synthèse et d'analyses | 02 |
| Introduction | 03 – 04 |
| 1. Contexte et présentation du programme | 04 – 05 |
| 1.1. ACP – UE : nouveau dispositif régional en soutien aux industries culturelles et créatives | 05 – 06 |
| 1.2. Cas de la zone de l'Afrique centrale | 06 – 08 |
| 2. Intérêt du programme pour la sous-région | 08 – 10 |
| 3. Analyses techniques et compréhensibles des résultats du premier appel | 10 – 11 |
| 4. Evaluation des résultats | 11 |
| 4.1. Compréhension des résultats du premier appel | 11 – 12 |
| 4.2. Les projets soumissionnés | 12 |
| 4.3. Éligibilités des propositions | 12 – 14 |
| 4.4. Propositions non éligibles | 14 – 15 |
| 4.5. Projets admis | 15 – 16 |
| 4.6. Projets sélectionnés pour l'octroi d'un financement | 17 – 19 |
| 5. Réflexion sur les prochains appels | 20 |
| 5.1. Formation, renforcement des capacités et compétences | 21 |
| 5.2. Recommandations | 21 |
| 5.2.1. <i>Recommandations pour le comité de pilotage du programme</i> | 21 |
| 5.2.2. <i>Recommandations pour la CEEAC</i> | 21 |
| Conclusion | 22 |
| Tableaux et graphiques | 22 |
| Références bibliographiques | 22 – 23 |

Auteur de la note de synthèse et d'analyses.

Enseignant - Chercheur, Spécialiste en management des entreprises et des organisations culturelles, Expert en développement territorial, Formateur - Consultant en entrepreneuriat (Social, artistique, culturel) **Eric Rodrigue Fabrice LOEMBET** est Docteur en Sciences de Gestion de l'Université Paris-Saclay (France) et en Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Douala (Cameroun).

Mail : eric_loemb@yahoo.fr / eric.loembet@uvsq.fr

Introduction

« *L'Afrique est perçue par beaucoup comme un risque, mais pour nous, l'Afrique peut être une grande opportunité. Si nous nous donnons tous la main, si nous agissons dès aujourd'hui, dès aujourd'hui, pas demain, car il sera tard. Si nous agissons dans le cadre d'un large consensus pour exercer notre leadership et établir l'agenda pour l'Afrique* » (Konaré, 2002). Le développement des industries culturelles et créatives sur le continent africain peine à trouver sa place dans la marche du développement industriel et des échanges économiques mondiales. Des grandes réflexions et des analyses stratégiques doivent être menées par des professionnels, des spécialistes et des pratiquants dans tous les secteurs du développement culturel, afin de proposer des solutions économiquement viables et professionnellement soutenables.

À l'image des autres régions ou sous-régions du monde, la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en se référant à la stratégie sous-régionale sur le Développement et la promotion de la culture en Afrique centrale (2014 – 2020), les éléments produits dans ce document présentent, les forces et les faiblesses d'une économie à la quête de son identité et de ses appuis techniques. « *Les ICC jouent un rôle important dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Elles contribuent à l'emploi, la croissance, l'éducation, la formation professionnelle, la citoyenneté, la prévention des conflits, l'égalité homme-femme ainsi qu'à la création d'une identité locale. C'est aussi un secteur qui peut être mis à contribution pour mieux porter des messages durables et avoir un impact direct sur les communautés* »¹. Il est important de le souligner que le développement des industries culturelles et créatives s'appuie sur des politiques ayant des stratégies de croissances économiques et de pérennisation suivant l'approche création des emplois, de richesses et des valeurs.

Soutenir la créativité artistique et culturelle, c'est donner des moyens nécessaires à ce secteur pour des retombées économiques viables qui s'ouvrent vers la création d'emplois et la valorisation des contenus créatifs. Les économies nationales de chaque pays de l'Afrique centrale, membre de la CEEAC disposent des réserves qui doivent être injectées dans le développement culturel, en soutenant la créativité des acteurs du secteur. À cet effet, il faut une volonté déterministe et réaliste pour promouvoir l'économie culturelle. « *En Afrique Centrale, beaucoup d'artistes sont encore dans l'incapacité de vivre de leur art alors que l'art africain a fait son entrée sur la scène internationale depuis fort longtemps. et, plus inquiétant encore, plusieurs d'entre eux vivent toujours dans un anonymat total. Ce, non par manque de charisme, mais à cause d'une absence délirante de voie de valorisation. Le contexte en serait-il responsable ?* » (CEEAC, 2014 :11), un regard utile doit être dirigé vers ces artistes, qui ne sont autres que des créateurs de contenu, des valeurs et qui donnent vie à la création artistique.

Le manque des moyens, d'appui, d'accompagnement et de structuration pose un véritable problème pour faire émerger une vraie créativité, capable de se soumettre aux exigences des normes internationales. Cette incapacité de vivre de son art ouvre la voie de l'incapacité de produire des contenus à la hauteur des attentes des marchés de l'art. Mettre la culture au centre des intérêts économiques du pays, c'est faire émerger des nouveaux créateurs qui développent l'économie de la culture. Le politique dans sa logique de développement de l'économie nationale, doit aussi faire arrimer le secteur de l'économie culturelle et créative. Nous sommes bien conscient que « *la culture de manière générale a été reléguée aux oubliettes lorsque, plus grave encore, elle n'a pas été réduite, ou substituée, à une de ses plus simples expressions* » (CEEAC, 2014 :11), réduisant ainsi les créateurs de la culture à la mendicité. Peut-on parler du déni, de la mauvaise foi ou juste le manque des moyens pour soutenir le travail des créateurs ?

À la différence des Etats de manière individuelle, en se regroupant au sein de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), les propositions pour soutenir le développement des industries culturelles et créatives deviennent évidentes. S'il faut se servir de la culture comme un outil de développement, le principe final est de pouvoir apporter un soutien adéquat et, mettre les moyens importants pour faire décoller ce secteur. La volonté manifeste de la CEEAC de doter l'Afrique Centrale d'une Stratégie culturelle régionale 2014 – 2020, en mettant particulièrement l'accent sur les industries culturelles, est une volonté qui doit s'accompagner des moyens nécessaires, pour faire de la culture un instrument de développement. Les acteurs-entrepreneurs culturels dans tous les secteurs de la créativité qui s'activent à donner sens et vie à la culture,

¹ Charles Houdart, chargé de mission Industries culturelles et créatives à l'AFD. Consulté le 21/08/2021 sur : <https://www.afd.fr/fr/actualites/les-industries-culturelles-et-creatives-posent-pour-une-photographie-mondiale>

n'attendent qu'une volonté politique pour faire prospérer leurs créations, selon les moyens à mettre à disposition. Certes, qu'ils ne sont pas en posture de statu quo, mais espèrent que la volonté se traduise par les faits. « *Nous devons faire en sorte que les techniques de production, de reproduction, de distribution et de commercialisation des produits culturels obéissent aux règles industrielles et aux principes de l'économie de marché* » (CEEAC, 2014 :12), telle est la volonté des acteurs-entrepreneurs culturels pour faire sortir les industries culturelles et créatives de la débrouillardise (Mefe, 2004).

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) à travers son département du développement de la culture doit ouvrir ses portes aux experts, aux spécialistes et aux consultants, pour un dialogue autour du développement des industries culturelles et créatives. « *L'harmonisation de la relation à nos artistes, et son extension à celle de tous nos opérateurs culturels, doit nous conduire vers un développement local intégré. La production et la promotion de la culture doivent d'abord être assise localement pour que, à courts ou moyens termes, nous puissions déborder dans le monde et être in situ facteur de création de richesses concrètes* » (CEEAC, 2014 :12). Aucune organisation au monde, experte soit-elle, ne fonctionne en vase clos ou juste compter sur ses fonctionnaires pour répondre aux attentes des populations. Il est important de s'ouvrir au monde des professionnels, des experts et des consultants dans le secteur de la créativité des arts et de la culture.

La collaboration avec l'extérieur ouvre les voies du dialogue, le regard décomplexé, l'auto-connaissance et l'auto-suffisance. Les efforts consentis ces derniers temps par la CEEAC à travers des rencontres des professionnels, des sessions de formations en mode présentiel ou distanciel, ainsi la recherche des fonds, à l'image du programme « Créer en Afrique centrale » méritent reconnaissance et encouragement. Mais, beaucoup des choses restent à faire s'il faut se référer à la Stratégie culturelle régionale 2014 – 2020. « *Il apparaît nécessaire, pour l'Afrique et pour les pays membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en particulier de penser à de nouvelles stratégies pour la relance de leurs économies enclines à de nombreux challenges. Le domaine culturel via le Tourisme culturel et les industries culturelles apparaît ici, comme l'un des meilleurs atouts pour répondre aux défis internationaux, régionaux et nationaux actuels dont souffrent ces pays dans les échanges commerciaux* » (Sabrina, L. N., Hong, W., & Presley, M. E. 2020 : 1).

En se mettant en consortium avec d'autres organisations de la sous-région et d'autres pays du reste du monde, la CEEAC joue la carte d'un apport d'une valeur ajoutée pour le développement de la culture et de la création en Afrique centrale. En effet, selon LEDAGA, HONG et MFOUBOU, « *l'intégration économique régionale s'avère être le canal important pour le développement des industries culturelles régionales pour l'Afrique et pour les pays de la CEMAC en particulier* » (2020 :15), tel est le travail que vient d'amorcer la CEEAC sur l'accompagnement des acteurs-entrepreneurs culturels à développer les industries culturelles et créatives, à travers le programme « Créer en Afrique centrale », en qualité de membre de consortium. Cette volonté ouvre la voie à « *veiller à ce que l'activité des entreprises culturelles s'effectue dans des conditions économiques viables pour leur permettre d'affronter une forte compétition sur leurs marchés et à l'international* » (Idem, 2020 : 16).

1. Contexte et présentation du programme.

« *Le secteur des industries culturelles et créatives a un rôle clé à jouer en matière d'accès à l'emploi : il favorise en effet l'inclusion des groupes sociaux et des catégories d'individus les plus vulnérables* »². Le projet Créer en Afrique centrale fait partie des six projets régionaux retenus dans le cadre du Programme ACP-UE Culture, initiative conjointe de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), à travers la mise en place du nouveau mécanisme régional décentralisé destiné à renforcer la compétitivité des ICC dans les pays ACP. La coopération Nord-Sud se manifeste le plus souvent par l'aide au développement, soit humanitaire ou technique. À travers le programme « *Innovative Financing Initiative for Culture* », financé par la Commission européenne, et mis en place par l'AFD, le projet abonde le fonds de financement kenyan Heva Fund, dédié au soutien de l'économie créative en Afrique de l'Est. Ce projet fournit une assistance financière et technique aux entrepreneurs de la région, sélectionnés par un appel à candidatures, afin de soutenir la croissance de leur projet culturel et créatif.

² L'AFD et les industries créatives et culturelles, vecteur de lien social. Consulté le 15/08/2021 sur : <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/industries-culturelles-et-creatives>

Autre forme d'aide au développement est l'alliance entre l'union européenne et le groupe des pays. ACP-UE Cette alliance s'est soldée par un accord de coopération qui « a été adopté en 2000 pour remplacer la convention de Lomé de 1975. Il avait été conclu pour une période de 20 ans. L'accord de Cotonou devait initialement expirer en février 2020. Ses dispositions ont été prorogées jusqu'au 30 novembre 2021, à moins que le nouvel accord de partenariat entre l'UE et les pays ACP ne soit appliqué à titre provisoire ou n'entre en vigueur avant cette date. L'accord de Cotonou vise à réduire et, à terme, éradiquer la pauvreté et contribuer à l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. À cet effet, il repose sur trois piliers : la coopération au développement, la coopération économique et commerciale et la dimension politique »³.

Signalons que le Groupe des Etats ACP est constitué de 79 membres (48 en Afrique subsaharienne, 16 dans les Caraïbes et 15 dans le Pacifique) dont le Soudan du Sud qui a maintenant la qualité d'observateur. Le Groupe des Etats ACP c'est également, « 1 milliard de personnes, 6 sous-régions, 37 petits États insulaires en développement, 39 pays de la catégorie des pays les moins avancés et 15 PMA sans littoral »⁴ qui participe de manière déterminée pour le développement et l'intégration des Etats. En ce qui concerne les industries culturelles et créatives, le Groupe des Etats ACP et l'Union européenne ont traduit la coopération en finançant les actions culturelles, artistiques et créatives, à travers des appels à candidatures, ouverts à toutes les organisations et entreprises de l'économie de la culture.

« Le soutien au secteur culturel, qui est très dynamique dans les pays ACP, est un objectif majeur de la coopération ACP-UE. Le programme ACP Cultures+ offre un soutien à l'ensemble du secteur (cinéma/audiovisuel et autres activités culturelles) et couvre tous les éléments de la chaîne de valeur, notamment la production, la diffusion et la formation. Les projets bénéficient d'un niveau exceptionnel de financement et la durée de l'appui peut aller jusqu'à trois ans. Les partenariats intra-ACP fournissent un cadre pour la promotion des échanges de compétences entre les pays du Sud, facteur d'accroissement de l'impact du renforcement des capacités. Les retombées économiques dans les pays ACP sont également très importantes, notamment en termes d'emploi des jeunes, d'investissements culturels et de développement des prestataires de services »⁵.

1.1. ACP – UE : nouveau dispositif régional en soutien aux industries culturelles et créatives.

Dans le cadre de la collaboration conjointe entre l'Organisation des états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'Union européenne (UE), un nouveau programme concernant le développement des industries culturelles et créatives a été initié, doté d'une enveloppe de 26 millions d'euros. Ce nouveau mécanisme dit décentralisé va favoriser une meilleure répartition des appuis financiers entre les six régions ACP.

« Ce dispositif décentralisé contribue à la multiplication des opportunités de financement et à une répartition plus équilibrée de l'aide financière entre les régions concernées. Cette action inaugure la mise en place de « guichets » régionaux – un par région ACP – qui seront chargés de faciliter l'accroissement des recettes économiques des secteurs de la culture et de la création, la génération d'emplois ainsi qu'une meilleure accessibilité, reconnaissance et valorisation des artistes ACP et de leurs œuvres aux niveaux national, régional et international. Gérés par des consortiums d'organisations internationales, régionales et nationales promouvant les industries culturelles et créatives, les guichets régionaux répondront aux besoins des opérateurs ACP de manière ciblée, en publiant des appels à projets au moins une fois par an dans les différents secteurs de la culture et de la création. Un important dispositif d'accompagnement et d'assistance aux opérateurs culturels sera mis en place afin de garantir le succès de leurs projets »⁶.

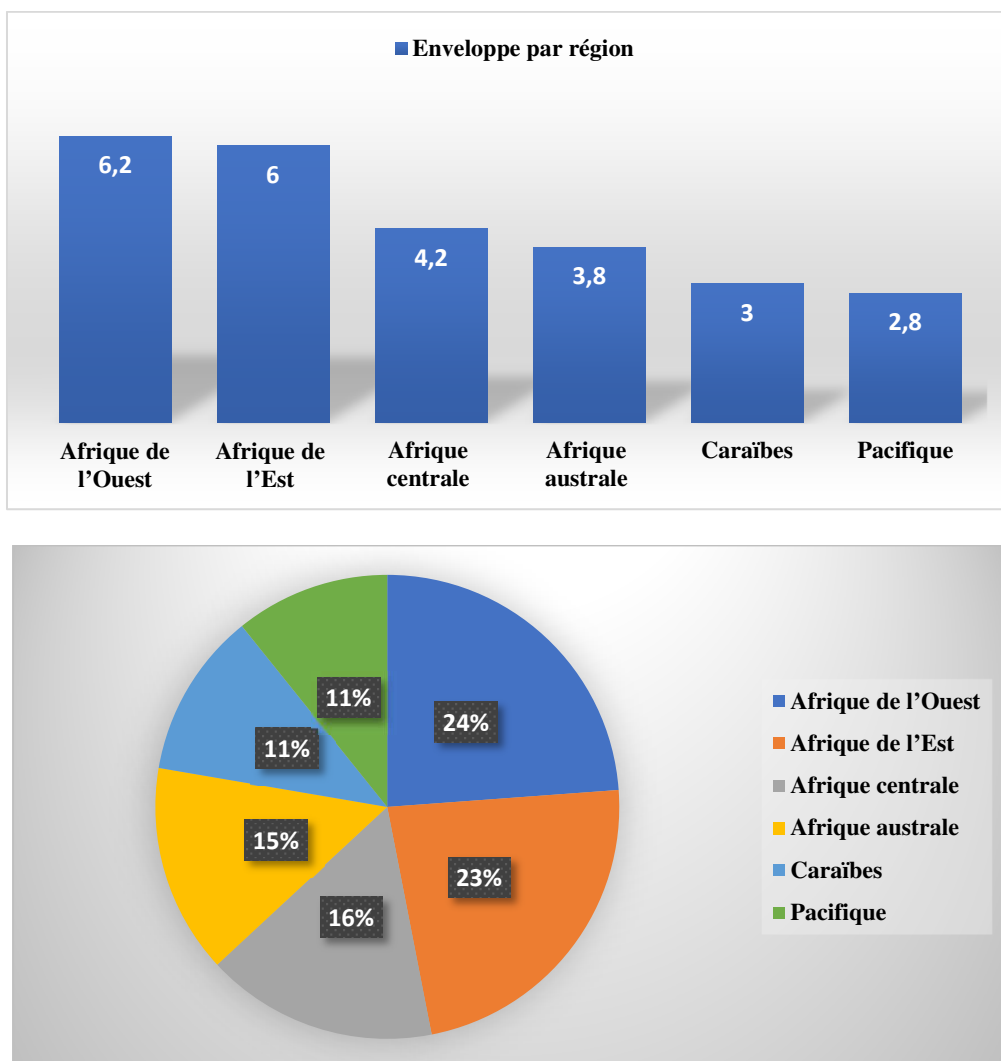
³ Accord de Cotonou. Consulté le 15/08/2021 sur : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/cotonou-agreement/>

⁴ Le Groupe des États ACP. Avoir un impact sur les vies de ses citoyens. Consulté le 15/08/2021 sur : <http://www.acp.int/sites/acpsec.waw.be/files/ONLINE%20FRENCH%20ACP%20Success%20Stories%2017.05.pdf>

⁵ *Idem*, consulté le 15/08/2021 sur : <http://www.acp.int/sites/acpsec.waw.be/files/ONLINE%20FRENCH%20ACP%20Success%20Stories%2017.05.pdf>

⁶ Lancement d'un nouveau dispositif régional en soutien aux industries culturelles et créatives ACP. Consulté le 26/08/2021 sur : <https://www.acp-ue-culture.eu/blog/lancement-d-un-nouveau-dispositif-regional-en-soutien-aux-industries-culturelles-et-creatives-acp/>

Graphiques 1 - 2 : Répartition des 26 millions d'euros pour les six régions.



1.2. Cas de la zone de l'Afrique centrale.

Pour ce qui concerne la zone de l'Afrique centrale, et dans l'optique de soutenir les secteurs de la culture et de la création, le programme ACP-EU CULTURE a été mis sur pied et dénommé : « **Créer en Afrique centrale** ». Comme expliqué en amont, le programme est cofinancé conjointement par l'Organisation des états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'Union européenne (UE). La finalité de ce programme est de pouvoir stimuler le potentiel du secteur culturel et créatif, ainsi que sa contribution au développement socio-économique des pays ACP. Suivant les attentes des ordonnateurs du programme, le projet se veut être un mécanisme pour soutenir les industries culturelles et créatives dans huit pays de la région d'Afrique Centrale à savoir, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, São Tomé-et-Principe et le Tchad.

L'exécution du programme a été confiée à un consortium composé de la fondation **Interarts** (agence privée avec projection internationale qui contribue au développement humain à travers la culture, soutient l'élaboration de politiques culturelles), l'association **Culture et Développement** (organisation non gouvernementale qui contribue à la réflexion internationale sur le développement culturel et l'économie de la culture), l'**Institut National des Art** (établissement d'enseignement supérieur qui assure la formation des artistes de spectacle à Kinshasa, en République Démocratique du Congo), la **Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale** (CEEAC) (organisation internationale contribuant au développement économique, social et culturel de l'Afrique en vue de la création des structures régionales pouvant progressivement aboutir à un Marché commun).

Le consortium est appuyé par les membres associés comme le **Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique – CERAV/Afrique** (institution catégorie 2 de l'UNESCO qui vise à promouvoir les arts vivants

africains dans leur diversité), **Arterial Network** (réseau panafricain dynamique de la société civile qui regroupe des artistes, des organisations et des institutions engagées dans le secteur créatif africain) et les **Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique** (CGLU Afrique) (organisation faîtière et la voix unifiée et représentative des gouvernements locaux en Afrique).

Doté d'une enveloppe budgétaire de **1.050.000 d'euros** sur 40 mois (à partir de décembre 2020 et jusqu'en mars 2024), le programme doit apporter un « *soutien financier à 40-46 projets, sélectionnés par le biais de trois appels à propositions, portant sur les quatre axes suivants : production de biens et services culturels de haute qualité ; accès aux marchés nationaux, régionaux, internationaux ; éducation à l'image ; et accès aux et diversification des financements* »⁷, pour les pays de l'Afrique centrale. Sur les trois appels prévus, le tout premier appel à propositions prévoit de soutenir des initiatives destinées à renforcer le rôle des ICC. En tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels dans l'objectif d'accroître des recettes économiques du secteur créatif, le programme doit favoriser durablement à la création d'emplois liés au secteur culturel, ainsi qu'une meilleure accessibilité, reconnaissance et valorisation des artistes et de leurs œuvres.

*« Pour atteindre ses objectifs, Créer en Afrique centrale : Soutien aux secteurs de la culture et de la création mettra en place les activités suivantes : Soutien financier à 40-46 projets, sélectionnés par le biais de trois appels à proposition, portant sur les quatre axes suivants : production de biens et services culturels de haute qualité ; accès aux marchés nationaux, régionaux, internationaux ; éducation à l'image ; et accès aux et diversification des financements. Un programme de coaching, par des experts africains et européens, pour accompagner les porteurs dans la mise en œuvre des projets financés. Un programme de séminaires publics et de formations ciblées de renforcement des capacités pour un public de professionnels afin d'accroître leurs compétences professionnelles et options d'accès aux marchés. Des activités de mise en réseau et de mobilité aux niveaux régional et international pour les porteurs des projets financés pour améliorer leurs capacités de plaider et dialogue avec les parties prenantes et la participation à des événements régionaux et internationaux. Des activités de dialogue structuré et de concertation avec les instances publiques afin de renforcer le cadre institutionnel de définition des politiques culturelles. Une campagne de communication pour donner de la visibilité aux projets sélectionnés au niveau régional et international qui prévoit un vidéo-documentaire, un showcase, une conférence internationale en Afrique, une publication SIG, ainsi que l'élaboration d'un projet de Marché des ICC pour l'Afrique centrale »*⁸.

Pour le tout premier appel, les propositions sont ouvertes pour toutes les entreprises et organisations dans les secteurs des industries culturelles et créatives légalement enregistrées au Cameroun, en République centrafricaine, en République du Congo, en République démocratique du Congo, au Gabon, en Guinée équatoriale, pour le São Tomé-et-Principe et au Tchad, en focalisant leurs propositions sur les axes suivants : **Axe 1** - projets visant à améliorer la création et production de biens et service, ainsi qu'à augmenter le nombre et la qualité ; **Axe 2** - projets visant à soutenir l'accès aux marchés et la diffusion de biens et services ; **Axe 3** - projets visant à promouvoir l'éducation à l'image des publics, en particulier des jeunes ; **Axe 4** - projets visant à favoriser l'accès au financement via des mécanismes innovants. À cet effet, toutes demandent de subventions sollicitées dans le cadre de cet appel doivent se situer entre **35.000** et **105.000 d'euros**, par projet d'une durée maximale de 24 mois.

Les exigences pour entrer en possession de ce financement doivent répondre, selon les objectifs des projets, à proposer les actions ou les activités de formation, d'appui à la production, à la diffusion et accès à la culture en tenant compte de critères de durabilité, de structuration des secteurs et de faisabilité de la dimension financière du projet, ainsi que des seuils de co-financement indiqués dans l'appel. Sachant que la zone de l'Afrique centrale n'est pas uniquement francophone, les propositions peuvent être déposées aussi en anglais, en espagnol ou en portugais. Pour les autres exigences, il faut se référer à la ligne directrice du programme : <https://acp-ue-culture-cac.eu/fr/appels/premier-appel/lignes-directrices> : « *favoriser, par le biais de soutiens financiers ciblés, le développement intégral des ICC en tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels, de renforcer les capacités des ICC et les mettre à niveau, renforcer les capacités des structures d'appui et d'encadrement des acteurs culturels et de leurs faîtières, de promouvoir un environnement favorable pour un meilleur et plein accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux des produits et services culturels*

⁷ ACTIVITÉS. Consulté le 26/08/2021 sur : <https://acp-ue-culture-cac.eu/fr/activites>

⁸ Activités. Consulté le 21/08/2021 sur : <https://acp-ue-culture-cac.eu/fr/activites>

générés »⁹. Les initiateurs et les exécutants du projet visent notamment « *les artistes et les professionnels de la culture, les entreprises et organisations de la société civile, les groupes vulnérables (femmes, jeunes, minorités, etc.), les médias locaux, régionaux et internationaux, ainsi que les autorités publiques locales et nationales. Il vise également la population générale locale qui sera bénéficié par les résultats à long terme du projet* »¹⁰.

2. Intérêt du programme pour la sous-région.

Figure stratégique, organisationnelle et politique pour la promotion et le développement du programme ACP-EU Culture « Créer en Afrique centrale », la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) représente l'espoir pour les acteurs-entrepreneurs culturels, au regard de sa capacité à mobiliser des ressources humaines, techniques, financières et autres, pour soutenir le développement des industries culturelles et créatives en Afrique centrale. « *Consciente du rôle important que joue la culture dans le développement, la CEEAC a décidé de faire d'elle un secteur incontournable de la cohésion sociale, de la paix et du développement économique des États de l'Afrique Centrale. La nomination d'un Secrétaire Général Adjoint en charge de la culture et la décision d'élaborer une Stratégie pour la promotion des politiques et industries culturelles en Afrique centrale participent de cette nouvelle vision* » (CEEAC, 2014 :15).

À la différence des pays de la communauté de manière individuelle qui n'osent fournir des efforts utiles à apporter un soutien, de l'accompagnement et des financements, la CEEAC à travers ce programme ACP-EU Culture « Créer en Afrique centrale », en qualité d'actrice stratégique doit susciter de l'estime pour les porteurs de projets en quête des nouvelles formes des financements. Pour une organisation qui regroupe onze pays, l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée-Équatoriale, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Sao Tomé et Príncipe et le Tchad, la prise en compte de l'aspect développement des industries culturelles et créatives est un point pour encourager la créativité et l'innovation des entreprises et organisations culturelles.

Cet esprit d'ouverture de l'organisation en créant justement en son sein un secrétariat général adjoint dédié à la culture, suscite de l'admiration et des encouragements de la part des acteurs-entrepreneurs culturels, les experts et consultants de ce secteur porteur des contenus. Cette ouverture vers le monde et le marché des arts nécessite des nouvelles propositions en termes des mécanismes à être développés, recherche des nouvelles pistes de financements pour les acteurs-entrepreneurs culturels, la réflexion plus poussée sur la question de la formation et le renforcement des capacités afin de faire de la sous-région un espace de vivacité. On est conscient que « *l'Afrique centrale, comme le reste du continent, atteste d'un grand potentiel – encore insuffisamment exploité – en matière d'industries culturelles et créatives. La valorisation du secteur informel représente entre autres une marge de croissance très importante. Il devient urgent de soutenir le plein développement des industries culturelles et créatives dans la région par des actions visant le renforcement des capacités (formation, gestion de projets, formalisation des entreprises, etc.), le soutien à la totalité de la chaîne des valeurs et la mise en circulation de biens et services culturels de qualité* »¹¹. C'est ce que l'on appelle, l'ouverture vers le reste du monde par toutes les parties prenantes qui affichent le sens du développement.

Au regards des axes stratégiques imaginés par la CEEAC à savoir, « *la possibilité de regrouper sur des territoires donnés des pôles de compétitivité autour des entreprises culturelles porteuses de croissance économique ; le développement de l'économie de la connaissance capable de conjindre savoirs et compétences ; la chaîne des valeurs capables de conférer un avantage concurrentiel ; l'économie créative elle-même susceptible de faire circuler un capital intellectuel, générer des revenus, des emplois et des recettes d'exportation tout en contribuant à l'inclusion sociale, la diversité de la culture et le développement humain* »¹², l'intérêt est de favoriser un climat sain et une analyse de rentabilité économique dans la gestion des projets culturels et créatifs dans la sous-région.

⁹ À Propos du projet Créer en Afrique Centrale. Consulté le 15/08/2021 sur : <https://acp-ue-culture-cac.eu/fr/a-propos>

¹⁰ À Propos du projet Créer en Afrique Centrale. Consulté le 15/08/2021 sur : <https://acp-ue-culture-cac.eu/fr/a-propos>

¹¹ Programme ACP-UE Culture : Soutien aux secteurs de la culture et de la création en Afrique centrale. Consulté le 15/08/2021 sur : <https://www.acp-ue-culture.eu/wp-content/uploads/2021/03/Me%cc%81canisme-re%cc%81gional-FR-AFRIQUE-CENTRALE-web-1.pdf>

¹² Le CICIBA et la CEEAC engagent un même combat pour une croissance économique durable en faveur de l'industrie culturelle et créative d'Afrique centrale. Consulté le 15/08/2021 sur : <https://www.cicibabantu.org/le-ciciba-et-la-ceeac-engagent-un-meme-combat-pour-une-croissance-economique-durable-en-faveur-de-lindustrie-culturelle-creative-dafrique-centrale/>

Ces stratégies décrites dans le document 2014 – 2020 présentent un environnement favorable au développement de l'économie culturelle. En acceptant de se mettre en consortium pour exécuter le programme ACP-EU Culture « Créer en Afrique centrale », la CEEAC s'est positionnée comme un instrument de valorisation de la créativité pour faire de la culture un outil de souveraineté et de dynamisme. « *La culture est aujourd'hui considérée comme un moyen de redynamiser le développement économique et social en favorisant l'intégration sous-régionale qui est l'une des principales missions de la CEEAC* ». ¹³ Certes que la stratégie sous-régionale de promotion et de développement de la culture 2014 – 2020 présentée comme « *un instrument normatif de référence pour toute la région, une espèce de boussole pour le développement, la promotion et la valorisation de la culture en Afrique centrale* » reste à ce jour désuète avec un bilan mitigé. A cet effet, une nouvelle réflexion mérite d'être menée pour mieux rééquilibrer les nouvelles stratégies pour les années à venir.

L'échec de cette stratégie 2014 – 2020 est dû à un manque de vulgarisation et surtout de l'absence d'appropriation de ce document par les Etats eux-mêmes et par les acteurs culturels, a précisé le Dr. Christian NDombi ¹⁴, chef du secteur culturel, bureau régional de l'Unesco. À la suite logique de ce discours, on pourrait aussi s'appuyer sur les propos de l'ancienne ministre des arts et de la culture du Cameroun, madame Ama Tutu Muna, ¹⁵ « *aujourd'hui, la problématique du financement de la culture se pose avec d'autant plus de pertinence que nous savons bien que notre sous-région regorge un immense potentiel dans le secteur culturel qui ne demande qu'à éclore et à s'épanouir* » ¹⁶. Nous sommes face à une réalité qui impose la recherche des nouvelles sources des contenus et des moyens en plus, afin de redonner vie, dynamisme et structuration de l'économie de la culture dans la sous-région.

À la lecture complète de ce document de stratégie 2014 – 2020 bien construit suivant les propositions faites par les experts et les consultants, la CEEAC a mission de revoir le tir, et en réorganisant les choses. Avec ce nouveau programme « Créer en Afrique centrale », la CEEAC, membre exécutif du consortium doit trouver un tremplin afin d'imposer des nouvelles stratégies et des nouveaux axes de réflexions. La finalité est d'aider le secteur de la culture et de soutenir le travail des acteurs-entrepreneurs culturels. L'arrivée de ce programme dans la sous-région est une réponse au manque des financements que connaît les acteurs-entrepreneurs culturels. Une nouvelle source de financement qui vient répondre à un besoin imminent des acteurs de développement de la culture. Investir dans la culture ou dans les industries culturelles et créatives, c'est permettre aux acteurs du secteur de créer des emplois, de créer de la richesse et de développer des nouvelles formes d'économie qui vont développer l'économie de la culture.

En effet, il est important de le dire que les industries culturelles et créatives sont des moteurs et des catalyseurs du développement durable. « *Elles génèrent à l'échelle mondiale des recettes annuelles de 2.250 milliards de dollars USD et représentent 250 milliards de dollars USD d'exportations. On estime que ces industries emploient près de 30 millions de personnes dans le monde* » ¹⁷. Si l'objectif visé par la CEEAC est « *de juguler de l'absence chronique d'une économie culturelle de masse capable de trouver des réponses idoines à la problématique du chômage de jeunes, femmes et des artistes professionnels. Groupe vulnérable dans l'espace social africain qui peine encore à trouver une niche généreuse dans leur aspiration d'autonomisation et à un travail honorable et décent* » ¹⁸, il devient imminent de proposer des nouvelles bases stratégiques et techniques pour encadrer le secteur de la créativité, de l'innovation et du développement des industries culturelles.

Bien que porté par la CEEAC en qualité d'organisation, une reconnaissance particulière doit être adressée aux personnes physiques, rendant réaliste la faisabilité de programme sur le terrain, **Son Excellence Madame**

¹³ Diplomatie culturelle CICIBA/CEEAC. Consulté le 15/08/2021 sur : <https://www.cicibabantu.org/son-excellence-ahmad-allam-mi-secretaire-general-de-la-ceeac-visite-le-ciciba/>

¹⁴ CEEAC : de nombreux défis à relever dans le domaine culturel, du 06.08.2020. Consulté le 15/08/2021 sur : <https://www.adiac-congo.com/content/ceeac-de-nombreux-defis-relever-dans-le-domaine-culturel-selon-christian-ndombi-118480>

¹⁵ Née le 17.07.1960, elle est une femme politique camerounaise qui fut Ministre des Arts et de la Culture de 2007 à 2015.

¹⁶ CEEAC : des experts réunis à Yaoundé pour réfléchir à la relance de l'industrie culturelle (SYNTHESE). Consulté le 15/08/2021 sur : http://french.china.org.cn/autreshorizons/2012-11/22/content_27190555.htm

¹⁷ Appel à projets. Avec le soutien financier de l'Union européenne. Banque d'expertise UE/UNESCO. Appui aux nouveaux cadres réglementaires visant à renforcer les industries culturelles et créatives et la promotion de la coopération Sud-Sud. Consulté le 17/08/2021 sur : https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/appel_a_projets.pdf

¹⁸ Le CICIBA et la CEEAC engagent un même combat pour une croissance économique durable en faveur de l'industrie culturelle et créative d'Afrique centrale. Consulté le 15/08/2021 sur : <https://www.cicibabantu.org/le-ciciba-et-la-ceeac-engagent-un-meme-combat-pour-une-croissance-economique-durable-en-faveur-de-lindustrie-culturelle-creative-dafrique-centrale/>

Kapinga Yvette NGANDU, Commissaire à la promotion du Genre, au Développement Humain et Social et **madame Olympe Kombile**, Experte en charge des questions culturelles.

Une mention spéciale est adressée à **madame Olympe Kombile** pour avoir suscité cet espace de dialogue entre les professionnels, les experts et les spécialistes dans le développement des industries culturelles et créatives au sein de la CEEAC. Cet espace de dialogue et de concertation est construit au sein d'une plate-forme d'agents culturels de la sous-région. Suivant les débats, les échanges et les causeries qui ont lieu en son sein, l'objectif est de pouvoir le muter en organisme de consultation, pour être une force de proposition pour la commission. La plate-forme des experts et consultants se positionne comme un recours stratégique et technique pour la CEEAC face au développement des industries culturelles et créatives.

Rappelons que cette plate-forme regroupe en son sein des professionnels, des experts et des consultants dans tous les domaines des industries culturelles et créatives. Elle sera à la disposition de la CEEAC, comme une banque pour fournir de l'expertise, du conseil et des échanges professionnels. Il s'agit de mettre à la disposition de la CEEAC une expertise visant à renforcer leurs engagements politiques, culturels et stratégiques. Sur la question de suivi et soutien des bénéficiaires, le comité de pilotage (CP) du programme ACP-UE Culture « Créer en Afrique centrale » devrait consulter ce vivier des experts, qui travaillent déjà avec les acteurs-entrepreneurs culturels, afin de les orienter sur les problématiques de gestion des projets ainsi que sa diffusion. En qualité d'experts et de consultants, les missions à attribuer vont permettre d'emmêtrer les avis dans la gestion des projets pour les bénéficiaires, les orienter à la mise en œuvre des critères d'exécution et du suivi du contrat de subvention.

Un coaching spécifique doit être mise en place pour chaque bénéficiaire dans le cadre du volet global de renforcement des capacités du programme ACP-UE Culture « Créer en Afrique centrale ». Suivant un programme bien défini de commun accord entre le comité de pilotage du programme et les experts, les consultants de la sous-région. Il sera utile de construire des sessions de formation, des actions d'accompagnements et de suivi. Le point de chute de cette démarche est de permettre aux experts d'assurer un mentorat tout au long du processus d'exécution des projets et de veiller aux respects des exigences sur les questions de suivi-évaluation. Étant donné que les propositions ont été évaluées selon leurs pertinences, faisabilités, efficacités et la durabilité, le travail des experts sera de coacher les bénéficiaires du financement dans la gestion et dans le respect des exigences du programme.

3. Analyses techniques et compréhensibles des résultats du premier appel.

À la lecture des résultats du 1^{er} Appel à propositions du programme ACP-UE Culture « Créer en Afrique centrale », le Comité de pilotage a reçu et évalué 65 propositions venues du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo, de la République démocratique du Congo, du Gabon, du São Tomé-et-Príncipe et du Tchad. Après analyse et évaluation, 10 propositions ont été sélectionnées pour bénéficier le financement, soit 6,5 % de réussite. À ce propos, plusieurs questions demandent une compréhension au regard du taux sur la réception des propositions et le nombre des bénéficiaires : *est-ce que les termes de références (TDR) ont été bien comprises de la part des porteurs de projets ? Les propositions soumissionnées n'étaient pas à la hauteur des exigences du programme selon les examinateurs ? Est-ce le manque de maturité, de compétences ou de formation pour les soumissionnaires dans la formulation des propositions ? Est-ce l'illisibilité ou l'incompréhension des contenus des propositions soumissionnées ? Est-ce le non-respect d'un seul critère serait la base du rejet de plusieurs propositions ?*

Pour les réponses à ces questions, une analyse était nécessaire. Sans pourtant entrer en possession de tous documents proposés par les soumissionnaires ou les remarques des évaluateurs, nous avons centrés notre travail sur les éléments à notre possession publiée sur le site internet dédié à l'appel. Concernant la méthodologie du travail, nous avons emprunté l'analyse de contenu qui permet de décortiquer des documents de toutes sortes, suivant une compréhension à l'échelle collective et conceptualisée des données (Sabourin, 2008 :1). Notre travail a pour finalité de produire du langage en interprétant des documents contenant des éléments analysables, c'est-à-dire des discours écrits produits par le comité de pilotage, dans la présentation des résultats. Du point de vue technique, les données présentées dans les tableaux des publications résultent de l'examen réalisé par les évaluateurs, dont les analystes devraient susciter des questionnements.

Au regard des milliers des projets qui sont conçus et proposés par les acteurs-entrepreneurs culturels dans les pays de la CEEAC, ce premier appel serait une aubaine, dans l'acquisition d'un financement. Nous savons que

« Créer en Afrique centrale se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des fonds disponibles si les bénéficiaires ne sont pas en mesure de mettre en œuvre leurs projets selon les critères de sélection et les lignes directrices du 1^{er} Appel »¹⁹. En somme, cette analyse s'est appuyée sur les résultats de l'appel et des témoignages anonymes des certains bénéficiaires et les non bénéficiaires, en se focalisant sur les remarques formulées par les évaluateurs.

4. Analyse des résultats.

D'une manière générale, une analyse est un examen de l'information, dont la finalité est « de trier, d'additionner, de comparer »²⁰ des données, pour (mieux) comprendre les relations entre le "tout" et les "parties". Dans le cadre des résultats du premier appel du programme ACP-UE Culture « Créer en Afrique centrale », cette analyse s'est construite dans la compréhension des méthodes mises en place par les évaluateurs du programme pour sélectionner les propositions. À cet effet, nous nous sommes basés sur les documents officiels et aussi quelques témoignages de manière anonyme. Certes, le programme ne peut sélectionner plus de 15 propositions à chaque appel, sachant qu'il faut 40 propositions pour les quatre années du programme.

Si pour ce premier appel, les données analytiques présentent 10 projets sélectionnés, soit 6,5 % des propositions réceptionnées, pour les trois années avenir, il faudrait compter 30 propositions à sélectionner. Un peu insignifiant pour une sous-région aussi dynamique avec des compétences énormes, dont les acteurs ont besoin imminemment d'être formé en gestion et en management des projets. Ce besoin en formation se traduit dans la maîtrise managériale des projets, dans la compréhension des termes de références des appels à propositions et dans la capitalisation des compétences en construction architecturale des projets (dont le rétro planning).

Il est aussi important du point de vue accompagnement, d'apporter de l'aide à la définition des objectifs de recherche de financements, dans la maîtrise d'animation des séances de travail avec une équipe projet, dans la rédaction des comptes rendus, dans le saisissement des normes liées au retour d'informations et autres. Ces éléments aident à la formalisation des approches constructrices des propositions que doivent soumissionner les porteurs de projets. Ce sont des compétences qui rentrent en ligne de compte, dans l'évaluation des propositions par les comités de pilotages des programmes et des appels. La relation entre ce discours avec l'analyse des résultats de cet appel, se trouve au niveau du renforcement des compétences et des capacités des acteurs culturels, à proposer des actions performantes dans le cadre du développement de l'économie de la culture.

4.1. Compréhension des résultats du premier appel.

Les résultats d'évaluation sont publiés ci-dessous :

- De 65 propositions reçues, 29 propositions étaient **non éligibles** car elles ne respectaient pas les lignes directrices de l'appel et / ou ses prérequis formels.
- 27 propositions ont été évaluées comme **éligibles** et ont été classées selon les critères d'évaluation.
- Conformément aux critères d'évaluation et au financement disponible, 10 propositions ont été **sélectionnées** pour l'octroi d'une subvention.

S'il faut s'en tenir aux résultats mentionnés sur cette capture d'écran, le compte n'y est pas :

- ❖ Propositions reçues : 65
- ❖ Propositions non éligibles : 29
- ❖ Propositions évaluées éligibles : 27
- ❖ Propositions sélectionnées pour l'octroi d'une subvention : 10

En additionnant les données chiffrées de cet appel (propositions non éligibles, propositions éligibles, propositions sélectionnées), les résultats donnent **66 propositions au lieu de 65 propositions**. Est-ce une omission de reproduction des données par l'opérateur de saisie ? Nous serons intéressés de lire le premier rapport général descriptif à propos de l'évaluation faite par le comité de pilotage du programme, sur le 1^{er} Appel à propositions.

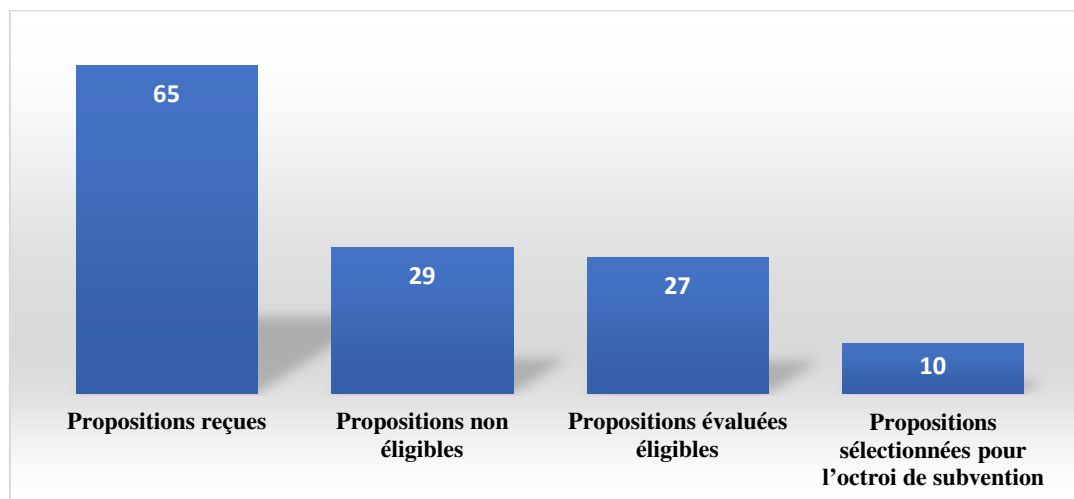
¹⁹ Résultats de l'évaluation. Consulté le 17/08/2021 sur : <https://acp-ue-culture-cac.eu/fr/nouvelles/resultats-premier-appel>

²⁰ Chapitre six : Analyse de l'information. Consulté le 27/08/2021 sur : <http://www.fao.org/3/u5810f/u5810f08.htm>

Tableau 1 : Présentation des résultats chiffrés.

| Évaluation des résultats | Nbre | Remarques |
|--|------|--|
| Propositions reçues | 65 | Insuffisants |
| Propositions non éligibles | 29 | Non-respect des lignes directrices de l'appel et / ou ses prérequis formels. |
| Propositions évaluées éligibles | 27 | Évaluées comme éligibles et classées selon les critères d'évaluation. |
| Propositions sélectionnées pour l'octroi de subvention | 10 | Répondant aux normes de la ligne directrice. |

Graphique 3 : Propositions soumissionnées.



4.2. Les projets soumissionnés.

Les résultats du premier appel à propositions du programme ACP-UE Culture « Créer en Afrique centrale » renseignent qu'il y a eu au totale **65 propositions soumissionnées** par plusieurs acteurs de développement culturel. On aurait (bien) voulu, dans le cadre de cette analyse, entrer en possession de la liste complète des **65 propositions**, afin d'analyser les potentialités de chaque projet suivant les secteurs d'exécution d'activités. Sachant que ces acteurs ont besoin de soutien et d'accompagnement, entrer en possession de la liste complète serait capital pour les experts, consultants et spécialistes de la sous-région. Une occasion pour se faire une idée sur la qualité, les défauts et les erreurs dans la formulation des projets proposés par les soumissionnaires.

Mais à ce niveau, rien n'a été mentionné sur le site internet dédié au programme, sur la liste complète des **65 propositions**. Difficile pour identifier toutes les propositions soumissionnées selon leurs origines (pays), leurs potentialités (pertinence) et leurs faisabilités (réalisation technique). Qu'elles soient non éligibles, éligibles, admises et sélectionnées, les propositions soumissionnées devraient être communiquées de manière générale sur le site internet. Pas juste la présentation des chiffres sur les résultats, mais aussi de la liste complète qui composent les propositions dans un esprit de transparence.

4.3. Éligibilités des propositions.

Pour être éligibles, les propositions de projets devraient suivre les exigences des lignes directrices du programme. Ainsi, pour ce premier appel, il y a eu trois critères qui n'ont pas été respectés par les soumissionnaires dans la plupart des propositions :

| | |
|------------------|---|
| Critère 1 | <i>Les projets doivent impliquer au moins deux partenaires : l'un des partenaires doit agir en tant que chef de file et l'autre / les autres en tant que co-demandeur(s). Le chef de file doit être légalement établi dans l'un des huit pays cible – Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, São Tomé-et-Príncipe et Tchad – et être actif dans le secteur des industries culturelles et créatives (ICC) depuis 2017.</i> |
| Critère 2 | <i>Le chef de file doit avoir directement mis en œuvre, au cours des deux dernières années (2019/2020), au moins un projet dans le secteur culturel et créatif, d'un montant équivalent à au moins 50% du montant de la subvention demandée, et doit avoir été directement responsable de la préparation et de la gestion des activités financées.</i> |
| Critère 3 | <i>Les propositions de projet peuvent être rédigées en français, en espagnol, en anglais ou en portugais et seront soumises au plus tard le 8 juin 2021, à 12h00(GMT), après remplissage du formulaire de demande, disponible en ligne à travers le lien suivant : https://acp-ue-culture-cac.eu/fr/appels/premier-appel/formulaires-de-demandes</i> |

La question du respect des critères d'éligibilités s'est posée sur **29 propositions** soit :

- ❖ **Critère 1** : 11 projets (RCA - 1 / Congo - 1 / Cameroun - 3 / France - 1 / Gabon - 1 / RDC - 4).
- ❖ **Critère 2** : 15 projets (Cameroun - 6 / Congo - 4 / RDC - 2 / Gabon - 1 / Sao Tomé et Principe - 1 / Tchad - 1).
- ❖ **Critère 3** : 03 projets (RDC - 3).

Tableau 2 : Propositions non éligibles selon les critères.

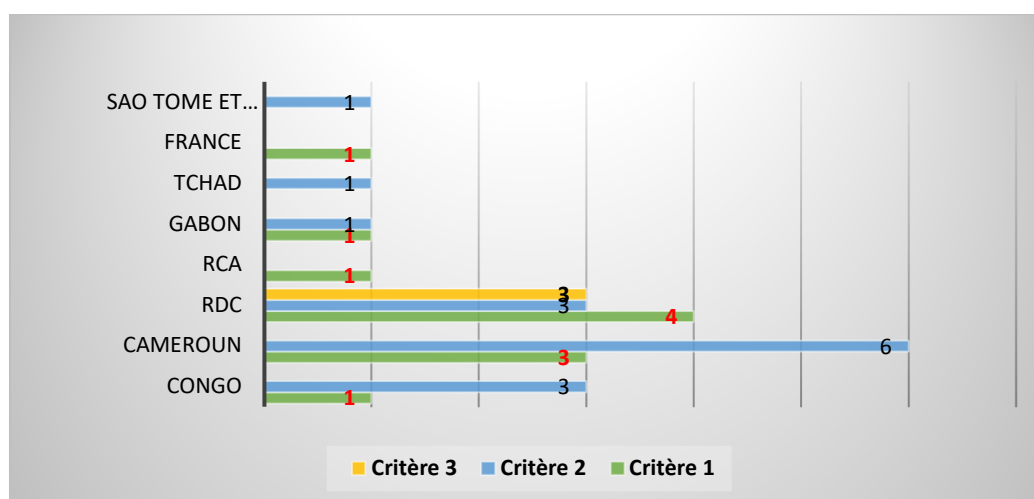
| Code de Projet | Titre du projet | Organisation chef de projet | Siège de l'organisation | Critères non respectés | |
|----------------|--|--|-------------------------|------------------------|---|
| 01-001 | Slam4Peace | Grand Slam National Cameroun | Cameroun | 2 | |
| 01-003 | Exprime-toi Jeune Fille | Bahanag Njoh | Cameroun | 2 | |
| 01-005 | Likoud ('Enfants sorciers') | HORTEN'S FILMS | Congo | 2 | |
| 01-006 | Plateau de Danse au milieu de la Jeunesse centrafricaine | Fédération Centrafricaine de Musculation Fitness, World Danse | RCA | 1 | |
| 01-007 | Révéler le Congo et ses femmes en pouvoir et en beauté à travers le cinéma | Bimpa Production | RDC | 2 | |
| 01-008 | Sessions de formation et d'application aux techniques du spectacle. | Compagnie des Arts du spectacle Espoir Culturel (CASEC) | Gabon | 2 | |
| 01-011 | WatchMe | VISIONPOURTOUS | RDC | 3 | |
| 01-018 | Promotion des arts oratoires et scéniques dans les localités néo-urbaines du Congo. | MI.NA.WA. ARTS | Congo | 1 | 2 |
| 01-020 | ZIARACITY | ANTARCTIK | RDC | 1 | |
| 01-021 | CACAU Criação | ASSOCIAÇÃO ROÇA MUNDO | São Tomé e Príncipe | 2 | |
| 01-026 | CARAVANE CINÉMA | TÂNDOR FILMS | Cameroun | 1 | |
| 01-027 | Mise en œuvre d'un centre culturel dans la ville de Bafia | COMPAGNIE LABYMAN-7 | Cameroun | 2 | |
| 01-031 | SOUZA CRÉATIVE | FONDATION MAM | Cameroun | 1 | |
| 01-032 | FEMMES EN ACTION | HORTEN'S FILMS | Congo | 2 | |
| 01-034 | MUENDO DJO MUENDO | CLARIMAGE FILMS | RDC | 2 | |
| 01-038 | Cartographie de Souza | FONDATION MAM | Cameroun | 1 | |
| 01-039 | N'SEMO (La lumière de la connaissance) | Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe - Noire | Congo | 2 | |
| 01-042 | Femmes bâtisseuses d'Afrique : regards croisés au Cameroun, au Congo et en République Démocratique du Congo. | Fédération française des Clubs pour l'UNESCO | France | 1 | |
| 01-043 | Projet de promotion et de soutien à l'entreprenariat culturel et artistique des jeunes et de femmes dans les communes de Ngaoundal et de dir de la région de l'Adamaoua au Cameroun. | Commune de Ngaoundal | Cameroun | 2 | |
| 01-046 | Création de deux edugames pour pc et tablette en vue de faciliter l'apprentissage des langues et cultures locales aux tout-petits | Filière Arts Numériques / École Nationale Supérieure polytechnique de Yaoundé | Cameroun | 2 | |
| 01-050 | ATELIERS LISAPO FILM | TOSALA FILMS | RDC | 2 | |
| 01-052 | Projet d'appui des artisans des communes de Gaoua-Boulai et de Ngaoundéré 2E | Commune de Garoua-Boulai | Cameroun | 2 | |
| 01-054 | Programme d'entrepreneuriat culturel et numérique en Afrique centrale (HEMA - Musc & Business academy) | Société d'Incubation Numérique du Gabon (SING) | Gabon | 1 | |
| 01-055 | Les quatre coups de bâton pour la résurrection du théâtre en Afrique centrale | Théâtre Maoundôh-Culture (THEMACULT) | Tchad | 2 | |
| 01-056 | Promotion culturelle et Programme d'accompagnement des jeunes | Comité pour la justice et l'unité (CJU) | RDC | 1 | |

| | | | | | |
|--------|--|---|-----|---|--|
| | artistes du territoire de BENI et de LUBERO | | | | |
| 01-057 | Construction et industrialisation du site de production. | ED Biens et Services | RDC | 1 | |
| 01-060 | YANGO BIENNALE | Claus Luhindi Kavinywa Sinzomene | RDC | 1 | |
| 01-063 | | Action pour la renaissance de la jeunesse congolaise. | RDC | 3 | |
| 01-066 | MINGI MINGI EBELE | Tarmac des auteurs | RDC | 3 | |

N'ayant pas passées l'étape de l'éligibilité, les **29 propositions** ont été rejetées, peu important la nature du projet. Mais sur cette liste, le **code de projet : 01-042** a attiré notre attention, est-ce une erreur de saisie, où il y a eu une proposition venue de la France, sachant que le demandeur doit être de l'Afrique centrale ? Est-ce l'identité du co-demandeur ? Si erreur, le demandeur du **code de projet : 01-042** devrait se rapprocher du comité du pilotage du programme pour plus d'éclaircissement. Il est important de comprendre ce qui s'est réellement passé.

Sur la fiche des résultats des propositions non éligibles, le **code de projet : 01-063** (Action pour la renaissance de la jeunesse congolaise – RDC), il n'y est pas fait mention du titre du projet, encore un oubli probablement de l'opérateur de saisie.

Graphique 4 : Critères non respectés par pays.



4.4. Propositions non éligibles.

29 propositions n'ont pas été considérées éligibles, certainement faute du non-respect des critères décrits dans les lignes directrices. Dans le cadre de ce travail d'analyse des résultats, on aurait voulu s'approprier les remarques faites par le Comité de pilotage sur chaque projet. Cependant, il nous a été notifié par courrier électronique que ces informations sont réservées uniquement aux porteurs des projets ayant formulés la demande.

Tableau 3 : Les 29 propositions non éligibles.

| Code de Projet | Titre du projet | Organisation chef de projet | Siège de l'organisation |
|----------------|---|---|-------------------------|
| 01-001 | Slam4Peace | Grand Slam National Cameroun | Cameroun |
| 01-003 | Exprime-toi Jeune Fille | Bahanag Njoh | Cameroun |
| 01-005 | Likoud (Enfants sorciers) | HORTEN'S FILMS | Congo |
| 01-006 | Plateau de Danse au milieu de la Jeunesse centrafricaine | Fédération Centrafricaine de Musculation Fitness, World Danse | RCA |
| 01-007 | Révéler le Congo et ses femmes en pouvoir et en beauté à travers le cinéma | Bimpa Production | RDC |
| 01-008 | Sessions de formation et d'application aux techniques du spectacle. | Compagnie des Arts du spectacle Espoir Culturel (CASEC) | Gabon |
| 01-011 | WatchMe | VISIONPOURTOUS | RDC |
| 01-018 | Promotion des arts oratoires et scéniques dans les localités néo-urbaines du Congo. | MI.NA.WA. ARTS | Congo |

| | | | |
|--------|---|---|---------------------|
| 01-020 | ZIARACITY | ANTARCTIK | RDC |
| 01-021 | CACAU Criação | ASSOCIAÇÃO ROÇA MUNDO | São Tomé e Príncipe |
| 01-026 | CARAVANE CINÉMA | TÂNDOR FILMS | Cameroun |
| 01-027 | Mise en œuvre d'un centre culturel dans la ville de Bafia | COMPAGNIE LABYMAN-7 | Cameroun |
| 01-031 | SOUZA CRÉATIVE | FONDATION MAM | Cameroun |
| 01-032 | FEMMES EN ACTION | HORTEN'S FILMS | Congo |
| 01-034 | MUENDO DJO MUENDO | CLARIMAGE FILMS | RDC |
| 01-038 | CARTOGRAPHIE DE SOUZA | FONDATION MAM | Cameroun |
| 01-039 | N'SEMO (La lumière de la connaissance) | Cambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe - Noire | Congo |
| 01-042 | Femmes bâtisseuses d'Afrique : regards croisés au Cameroun, au Congo et en République Démocratique du Congo. | Fédération française des Clubs pour l'UNESCO | France |
| 01-043 | Projet de promotion et de soutien à l'entrepreneuriat culturel et artistique des jeunes et de femmes dans les communes de Ngaoundal et de dir de la région de l'Adamaoua au Cameroun. | Commune de Ngaoundal | Cameroun |
| 01-046 | Création de deux edugames pour pc et tablette en vue de faciliter l'apprentissage des langues et cultures locales aux tout-petits | Filière Arts Numériques / École Nationale Supérieure polytechnique de Yaoundé | Cameroun |
| 01-050 | ATELIERS LISAPO FILM | TOSALA FILMS | RDC |
| 01-052 | Projet d'appui des artisans des communes de Gaoua-Boulaï et de Ngaoundéré 2E | Commune de Garoua-Boulaï | Cameroun |
| 01-054 | Programme d'entrepreneuriat culturel et numérique en Afrique centrale (HEMA - Musc & Business academy) | Société d'Incubation Numérique du Gabon (SING) | Gabon |
| 01-055 | Les quatre coups de bâton pour la résurrection du théâtre en Afrique centrale | Théâtre Maoundôh-Culture (THEMACULT) | Tchad |
| 01-056 | Promotion culturelle et Programme d'accompagnement des jeunes artistes du territoire de BENI et de LUBERO | Comité pour la justice et l'unité (CJU) | RDC |
| 01-057 | Construction et industrialisation du site de production. | ED Biens et Services | RDC |
| 01-060 | YANGO BIENNALE | Claus Luhindi Kavinywa Sinzomene | RDC |
| 01-063 | | Action pour la renaissance de la jeunesse congolaise. | RDC |
| 01-066 | MINGI MINGI EBELE | Tarmac des auteurs | RDC |

4.5. Projets admis.

25 projets ont été considérés admis, certainement suivant les normes sur la pertinence et la possibilité de faisabilité. Les données de la fiche des résultats ne nous renseignent pas sur les éléments de vérifiabilité du point de vue conditions d'admissibilités. Être admis c'est avoir atteint un score considérable, mais insuffisant pour bénéficier un financement. Faute d'avoir accès aux commentaires émis par le comité de pilotage sur les 25 projets considérés comme admis, difficile d'emmêtrer une analyse plus poussée et technique à ce sujet.

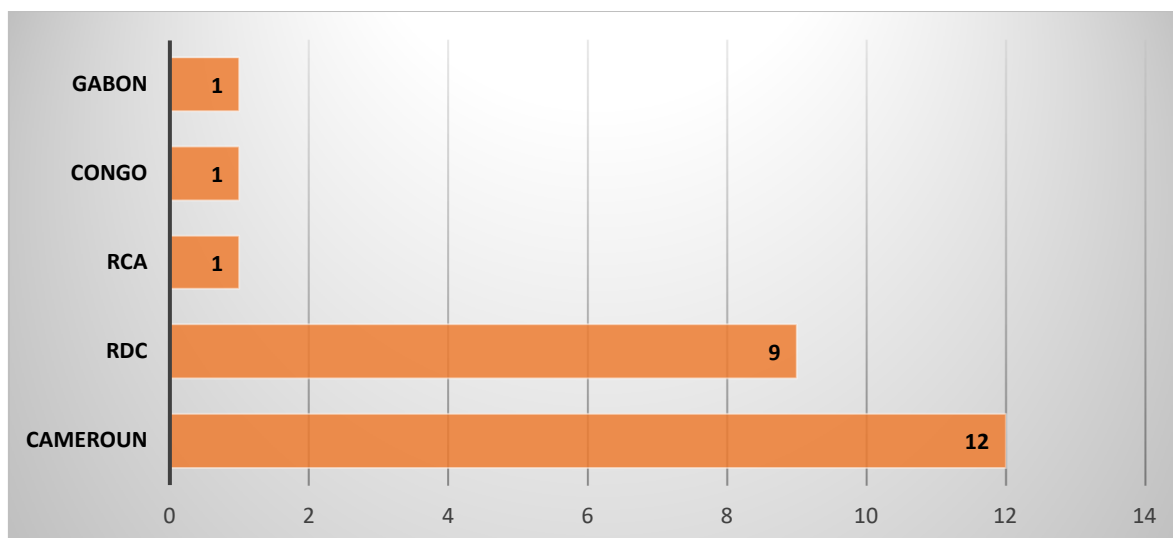
Tableau 4 : Projets admis.

| Pays | Projets admis | Organisation chef de projet | Code de projet |
|----------|---|--|----------------|
| Cameroun | Bibinao Bâ Africa | Oloume Ya Boyambassa | 01-004 |
| | Consolidation de l'industrie cinématographique d'Afrique centrale à l'ère du digital | Association MIS ME BINGA | 01-016 |
| | Education à l'image au Cameroun | Association Camerounaise du cinéma numérique ambulante (CNA) | 01-017 |
| | Revamping cameroon's music industry : bulilding a case for bigger state budgets, better investments and sustainable business practices by music professionals | Local Youth Corner Cameroon | 01-019 |
| | Cinéma dans les écoles | Yaoundé REVIV'ART - YARA | 01-022 |
| | PIED SUR SCÈNE | OTHNI-Laboratoire de Théâtre de Yaoundé | 01-024 |

| | | | |
|--|---|--|--------|
| | Projet de promotion de la femme artiste par l'aménagement de 02 espaces culturels dans les villes (Yaoundé et Bamako) | EMINTHA THEATRE | 01-028 |
| | AFRICA STAND UP FESTIVAL | Association Africa Stand-Up | 01-033 |
| | CINE @FRICA | BLOOSAT | 01-036 |
| | New Breed Africa Celebrity Awards | New Breed Africa Foundation | 01-037 |
| | Femmes, trouve la femme de tes rêves | THÉÂTRE EN FOLIE | 01-059 |
| | Création production et diffusion d'un film documentaire de 52 mm su la réparation traditionnelle et moderne des os. | Agence africaine d'information et de communication (AIC SARL) | 01-062 |
| RDC | Ateliers PICHA | PICH | 01-041 |
| | Soutien au centre d'apprentissage professionnel en coupe et couture pour l'autonomisation des femmes et filles-mères vivant avec handicap dans la ville de Kisangani. | Bureau de la Coordination Provinciale des Associations des Personnes vivant avec handicap et autres groupes vulnérables, Village Rafiki. | 01-044 |
| | Projet de mise en place du réseau de diffuseurs des contenus culturels et créatifs Kongolais | MALAFIARTS PRODUCTION | 01-047 |
| | Promotion et production des arts de récits et de la parole dans les milieux périphérique de la ville de Kinshasa | Compagnie Tam - Tam Théâtre | 01-048 |
| | « BIETU » Les Nôtres | Bwabulumutima Kyakwima Fabrice | 01-009 |
| | Projet de renforcement des talents d'artistes musiciens et acteurs du cinéma (y compris des sketches) | Muthembwi Cinéma | 01-029 |
| | Atelier sur l'exploitation et la compréhension sur le texte Albatros | SYCOMORE Théâtre ASBL | 01-010 |
| | Les ateliers de construction des communautés résilientes chez les victimes des conflits ethniques/MWINDA NA MOLILI | Collectif Malafi'arts production | 01-012 |
| Tuinuke vijana ou Levons-nous les jeunes | Parlement d'enfants Zone-Est | 01-013 | |
| RCA | Programme visant à améliorer la coproduction et la création, ainsi qu'à augmenter le nombre et la qualité | KÉA-KWIS PRODUCTION | 01-023 |
| Congo | Appui aux initiatives juvéniles culturelles congolaises | Espace Information Jeunesse Congo | 01-049 |
| | MWANZA, Musée numérique | Espace Tiné | 01-025 |
| Gabon | OGOOUE STREET | ART MYLP Créations | 01-030 |

À la suite de l'analyse complète de la fiche résultat, le **code de projet : 01-028** a retenu notre attention, du fait que l'exécution du projet se ferait entre les villes de Yaoundé au Cameroun et de Bamako au Mali. Sachant que le financement à octroyer concerne l'Afrique centrale, est-ce une erreur de sélection de la part du comité de pilotage ? ou Peut-on considérer que ce point fait partie des défauts de qualités sur l'octroi du financement ?

Graphique 5 : Nombre des projets admis par pays.



4.6. Projets sélectionnés pour l'octroi d'un financement.

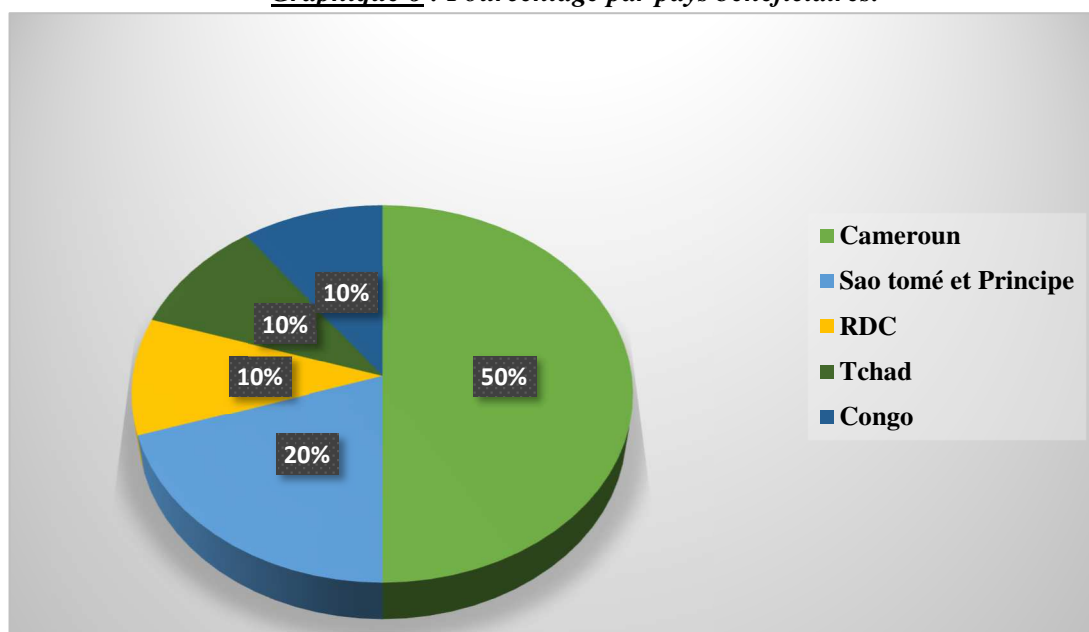
Les 10 projets sélectionnés méritent une attention particulière dans le cadre d'un accompagnement technique, le management des ressources et la mise en exécution des actions programmées dans la réalisation du projet. Le tableau ci-dessous nous présente les données évaluables et analysables, que nous aurons souhaités pour d'autres tableaux. Le descriptif raisonné présente un travail net avec des résultats dont chacun des experts et des consultants de la sous-région pourront s'en approprier pour un travail professionnel (accompagnement et conseil).

Tableau 5 : Propositions sélectionnées pour le financement.

| Code de projet | Titre du projet | Organisation chef de projet | Siège de l'organisation | Pays de mise en œuvre du projet | Résultat | Durée du projet (mois) | Contribution de Créer en Afrique centrale | Coût total |
|----------------|--|--|-------------------------|---|----------|------------------------|---|--------------|
| 01-061 | Ser Principense: a arte, a cultura e o património, no passado, presente e futuro | Reserva da Biosfera da Ilha do Príncipe | São Tomé e Príncipe | São Tomé et Príncipe | 82,0 | 12 | 104.775,00 € | 131.175,00 € |
| 01-014 | SCRIPTO SENSÁ | ZILI | Cameroun | Cameroun | 78,0 | 23 | 69.237,00 € | 102.037,00 € |
| 01-064 | Favoriser le développement des arts de la scène au Congo | Festival International de Théâtre, Danse et cirque du Congo | Congo | Congo | 78,0 | 14 | 104.888,89 € | 212.898,89 € |
| 01-045 | Programme de renforcement de industries culturelles et créatives d'Afrique centrale | Réseau Culturel et Artistique pour la Formation et la Francophonie (RECAF) | Tchad | Tchad, Cameroun, RCA | 76,3 | 24 | 68.733,33 € | 85.943,33 € |
| 01-015 | YAOUNDE FILM LAB | TARA GROUP | Cameroun | Cameroun | 76,0 | 14 | 101.666,00 € | 162.500,00 € |
| 01-058 | LEGENDS FOR PEACE | LA LIBERTÉ ARTS GROUP | Cameroun | Cameroun | 75,8 | 13 | 55.056,67 € | 68.825,67 € |
| 01-035 | L'histoire des indépendances au Cameroun : les industries culturelles et créatives vectrices de mémoires | ASSOCIATION ROUTE DES CHEFFERIES (ARDC) | Cameroun | Cameroun | 75,5 | 12 | 69.444,44 € | 142.143,56 € |
| 01-040 | IMPALA, le film documentaire africain comme outil de sensibilisation, d'expression et de développement | Association des réalisateurs documentalistes camerounais (ARDC) | Cameroun | Cameroun, Gabon, Centrafrique, Congo, RDC | 75,3 | 22 | 60.133,33 € | 215.783,33 € |
| 01-053 | KIRATA, Incubateurs d'opérateurs culturels du secteur des arts visuels | Waza, Centre d'art de Lubumbashi | RDC | RDC | 75,3 | 12 | 103.111,00 € | 135.011,00 € |
| 01-051 | SÃO TOMÉ FILM LAB | Tela Digital Media Group, Lda. | São Tomé et Príncipe | São Tomé et Príncipe | 75,0 | 13 | 66.088,00 € | 89.140,51 € |

Pour chaque projet, un coaching s'avère nécessaire pour ce premier appel. Le consortium au travers de son comité de pilotage doit veiller à l'exécution des projets bénéficiant du financement, en mettant derrière chaque proposition, des coachs pour un accompagnement technique. Il faut reconnaître, certains acteurs bénéficiaires maîtrisent les processus de la réalisation des projets, mais, ils ont besoin (aussi) des conseils et de l'expertise des professionnels aguerris.

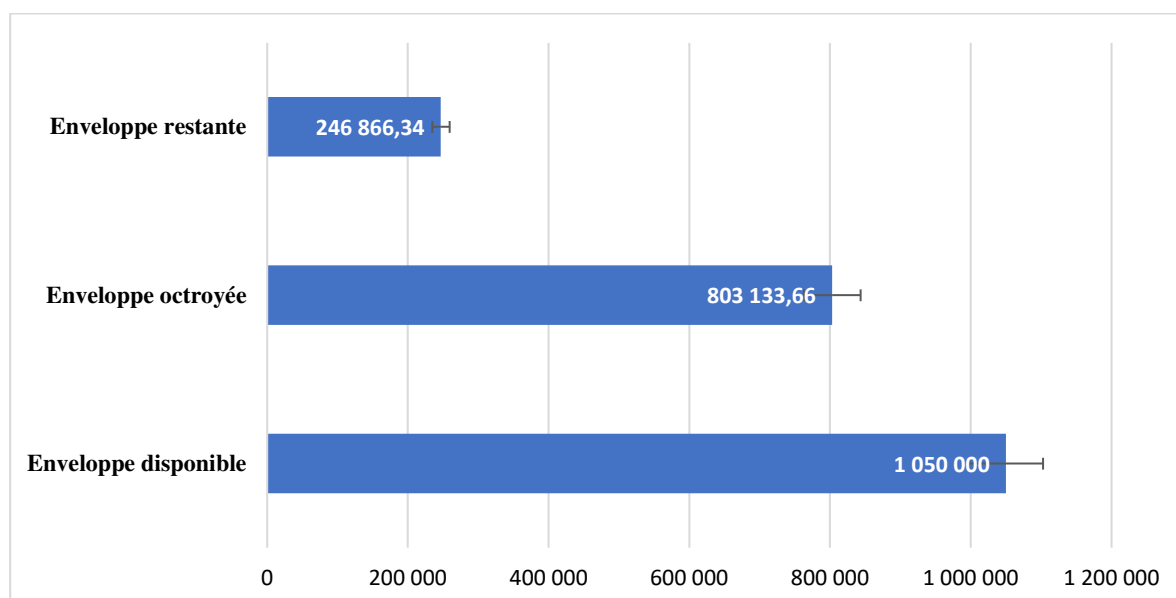
Graphique 6 : Pourcentage par pays bénéficiaires.



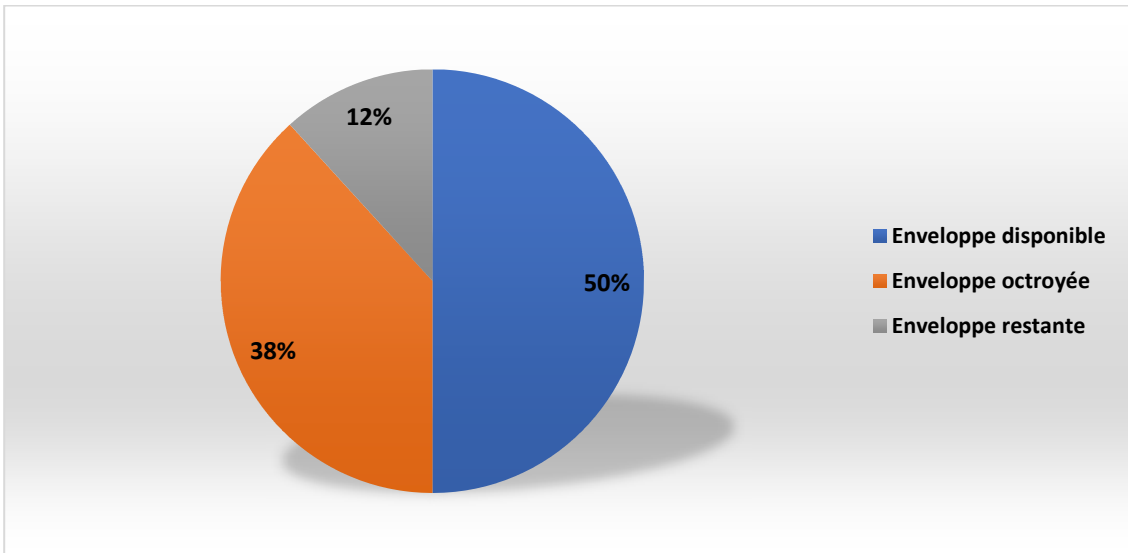
Pour une enveloppe globale de **4,2 millions d’euros** pour les trois appels d’une durée de 40 mois (décembre 2020 - mars 2024), le premier appel va verser un total de **803.133,66 euros**, sur un montant indicatif disponible de **1.050.000,00 euros**. Après déduction de l’enveloppe globale du premier appel, la somme restante serait de **246.866,34 euros**.

Bien qu’il est écrit, « *Créer en Afrique centrale se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des fonds disponibles si les demandes présentées ne remplissent pas les critères de sélection* »²¹. Ne serait-ce pas possible de rediriger ladite somme vers les questions des formations et de communication en dehors des 10% prévue pour chaque enveloppe par projet ?

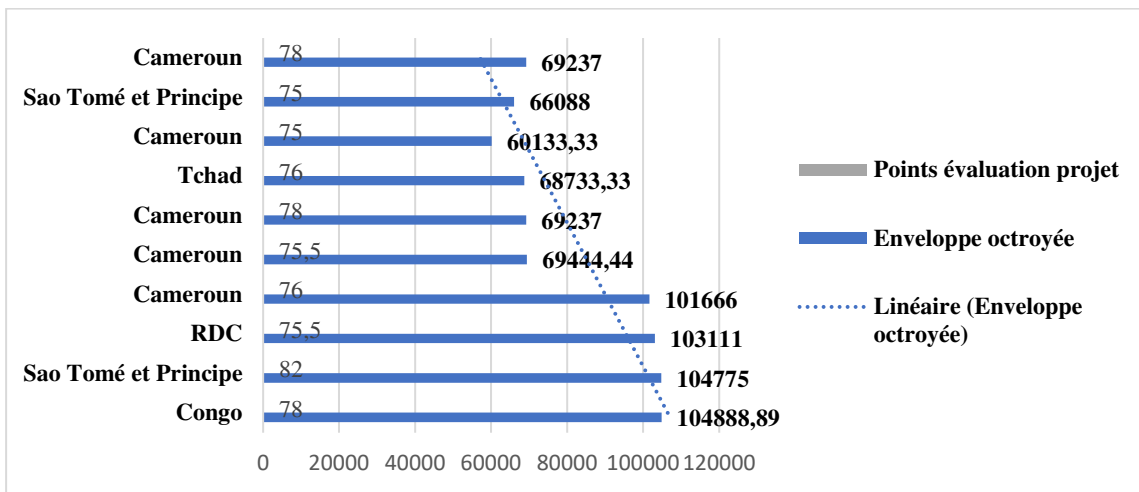
Graphiques 7 - 8 : Enveloppe du premier appel.



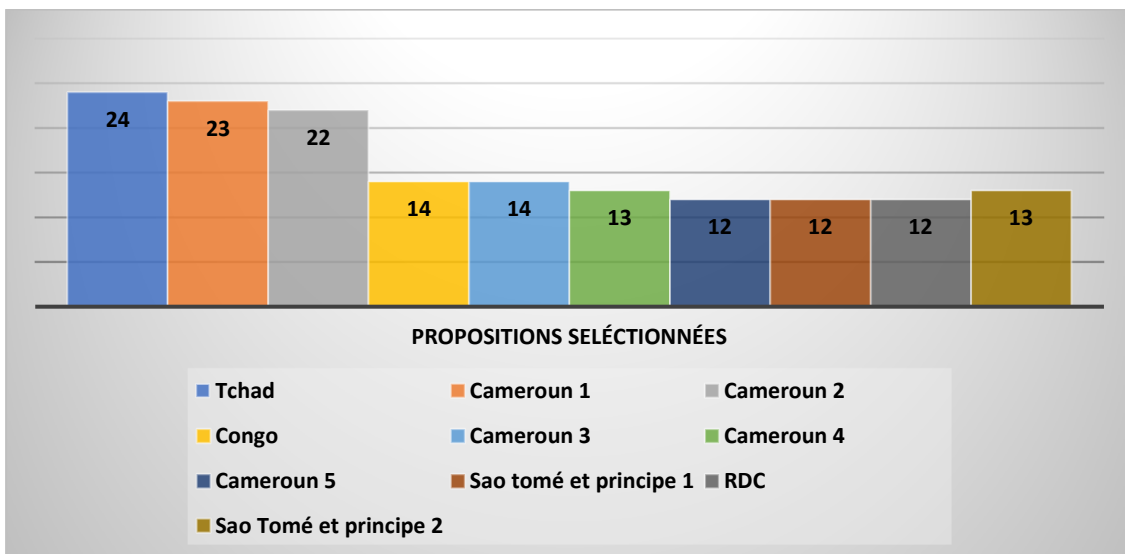
²¹ Programme ACP-UE CULTURE (Afrique centrale) - Créer en Afrique centrale – Soutien aux secteurs de la culture et de la création – Premier appel à propositions. Consulté le 16/08/2021 sur : <https://acp-ue-culture-cac.eu/uploads/acp-ue-culture-cac-eu/2021/03/29/50303d5c23994dfccacd5a71bb2b6477.pdf>



Graphique 9 : Enveloppe par projet et par pays bénéficiaires.



Graphique 10 : Durée d'exécution des projets.



De manière globale, tous les projets sélectionnés ont répondu aux critères de la durée allant de 12 à 24 mois. En termes pratique sur le terrain, les exécutants et les accompagnants-conseils doivent veiller au respect strict du calendrier établi, en suivant le plan suivi et évaluation des actions.

5. Réflexion sur les prochains appels.

Après lecture des lignes directrices de l'appel, plusieurs voix sont montées au créneau pour dénoncer les normes et exigences imposées, au regard de la situation des acteurs sur le terrain. Au niveau de la sous-région, sous l'impulsion des experts et des consultants, plusieurs réunions ont eu lieu, associant la CEEAC et l'INA, membres du consortium. Lors de ces rencontres, plusieurs problématiques ont été évoquées pour l'intérêt des acteurs-entrepreneurs culturels, en soutenant la volonté manifeste de la CEEAC, qui a ouvert ses portes aux experts et consultants professionnels. Plusieurs propositions ont été émises sur **la requalification des critères**, précisément l'allègement des contraintes, afin de permettre à plus d'un, de pouvoir soumissionner des propositions, en respectant les attentes de 10 à 15 projets par appel. Du point de vue normes et exigences du premier appel, plusieurs critères mettaient déjà certaines propositions hors-jeu, par exemple :

- ❖ *Le chef de file doit avoir directement mis en œuvre, au cours des deux dernières années (2019/2020), au moins un projet dans le secteur culturel et créatif, d'un montant équivalent à au moins 50 % du montant de la subvention demandée, et doit avoir été directement responsable de la préparation et de la gestion des activités financées.*
- ❖ *Pour les propositions où le montant des fonds européens sollicité est supérieur à 70 000,00€, le chef de file devra présenter les comptes annuels des années 2019 et 2020 audités ou avec récépissé de présentation aux autorités fiscales compétentes.*

À propos des critères, nous savons le bouleversement qu'a connu notre monde entre 2019 et 2020, et qui se poursuit encore en 2021, l'apparition du Covid-19. Plusieurs projets n'ont pas vu le jour et des milliers des activités ont été annulées dans les industries culturelles et créatives. Des organisations et entreprises culturelles ont rencontrées des difficultés financières durant cette période, donc zéro rentabilité économique et ralentissement pour d'autres. Difficile en effet pour chacune d'elles de présenter des preuves sur les résultats financiers des activités réalisées en cette période. Concernant le critère sur les 50 %, il a également causé du tort et freiné les bonnes volontés à présenter des propositions.

- ❖ *Les(s) co-demandeur(s) peuvent être légalement établis dans un pays africain ou européen.*

Ce critère a créé de l'embrouille dans les cerveaux des porteurs de projets. Quand on se réfère au programme **AWA²² de l'Afrique de l'ouest**, nulle part dans les exigences de l'admissibilité est posée la question **du demandeur et du co-demandeur**, pourtant c'est le même financement de l'union européenne et aussi les mêmes Unités d'Assistances Techniques. À la lecture de la fiche résultat, ce critère est en deuxième position sur le non-respect des exigences. Quand les choses sont simples, il est facile de comprendre et de se mettre au travail. Pourquoi ne pas simplifier les exigences qui freinent les envies de proposer des projets pour les acteurs-entrepreneurs culturels ? La révision de cette option permettra à un grand nombre d'acteurs de se lancer. La finalité est de pouvoir dépasser la barre de 10 propositions pour chaque appel, soit 14 propositions.

Du point de vue communication, il serait judicieux que les membres du consortium en charge de cette mission, puisse construire un plan de communication efficace : organisation des sessions d'informations, réalisation des vidéos (capsules), produire des supports communicationnels à diffuser le plus largement. Il serait intéressant que les critères d'éligibilités puissent être reformulés et révisés pour les prochains appels. Pour les acteurs-entrepreneurs culturels, les experts et consultants de la sous-région, ce critère **de demandeur et de co-demandeur** devrait être calqué au modèle de l'Afrique de l'Ouest. Il revient au comité de pilotage de discuter avec les techniciens de l'Unité d'assistance technique (UAT) du programme, afin de proposer des réajustements.

- ❖ *Attention, le récépissé d'enregistrement ne sera pas considéré.*

Bien que cette question n'ait été évoquée dans les critères d'éligibilités de manière directe, cette exigence sur la page 3 du formulaire de demande était un point de blocage. Dans la plupart des pays de la sous-région, les organisations ou les entreprises culturelles fonctionnent qu'avec des récépissés, sachant que l'administration est très lente. Avoir un récépissé définitif est un combat de titans dans presque tous les pays de la sous-région. Cette question doit être revisitée par les Unités d'assistances techniques (UAT), suivant la demande du comité du pilotage du programme « Créer en Afrique centrale ».

²² Appel #2 / Subventions du fonds de valorisation des cultures d'Afrique de l'ouest, du 30 mars 2021. Consulté le 16/08/2021 sur : <https://koresegou.org/appele-a-projet/appele-2-subventions-du-fonds-de-valorisation-des-cultures-d-afrique-de-l-ouest/>

5.1. Formation, renforcement des capacités et compétences.

Les porteurs des projets ont besoin des formations, d'un accompagnement, d'un coaching. Ces besoins doivent être ciblés, cadrés et calibrés. Nous savons, la formation vise le renforcement des compétences professionnelles, techniques et en leadership, lesquelles n'étant jamais définitivement acquises. Dans le cadre du programme ACP – UE Culture « Créer en Afrique centrale », ces questions doivent être au centre des attentes du consortium et des bénéficiaires. « *Le consortium du projet Créer en Afrique centrale gèrera directement 10 % de la subvention octroyée. Ce pourcentage sera entièrement destiné à la mobilité, c'est-à-dire aux événements de réseautage et aux formations en Afrique et/ou dans d'autres pays, auxquels un minimum d'un représentant du bénéficiaire devra assister au cours de la mise en œuvre du projet subventionné* »²³. Bien que destinée aux projets sélectionnés, cette enveloppe doit s'élargir, et aller au-delà uniquement des bénéficiaires. Il est utile de prendre en compte également les projets admis et non éligibles, dans cette approche de formation. Cela permettra à ces derniers de se mettre en conformité dès que possible. 10% de la subvention octroyée ne peut couvrir tous les besoins en formation. Il est important de revoir ce budget si possible. En dehors des bénéficiaires du financement, il est important de mettre sur pied un financement spécifique réservé uniquement à la formation des futurs soumissionnaires. « *Les professionnels des secteurs culturels et créatifs doivent être conscients de leur force commune et par conséquent chercher à renforcer leurs solidarités au sein des réseaux. Ce sont des cadres efficaces de dialogue, qui permettent de faire un plaidoyer auprès des autorités et d'influencer les politiques et stratégies en vue d'un meilleur accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux, y compris le commerce électronique (e-commerce)* »²⁴.

5.2. Recommandations.

5.2.1. Recommandation pour le comité de pilotage du programme.

Comme évoqué un peu plus haut, le problème de la communication s'est posé lors de ce premier appel. Certains acteurs-entrepreneurs culturels ont été surpris sur la date de clôture. Donc pris de court et impossible de se manifester. L'idéal était de reporté l'appel pour permettre à tous de se préparer, mais nous fûmes surpris du nombre des candidatures reçues à la dernière minute, selon un compte rendu de la CEEAC. En sommes, ce premier appel a connu des failles du point de vue communication. Il est crucial de rectifier les choses. Pour les prochains appels, en prenant en compte les attentes des futurs soumissionnaires, une recommandation est faite auprès des membres du consortium concernant le plan de communication : Concevoir des supports de communications physiques et numériques (PowerPoint..) ; Mieux communiquer avec les professionnels de la sous-région ; Une communication forte et efficace ; Réaliser des supports vidéo (capsules).

5.2.2. Recommandation pour la CEEAC.

En se référant à la déclaration de Brazzaville du 30 novembre 2018, de la 1^{ère} réunion des ministres de la Culture des pays membres de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), qui s'est tenue du 27 au 28 novembre 2018 à Brazzaville, sous le thème : « *Le rôle de la culture et des industries culturelles et créatives dans le développement des pays de la CEEAC à travers la mise en œuvre de la stratégie sous régionale de développement et de promotion de la culture* »²⁵, les engagements prises et les recommandations établies doivent être analysés et réévalués dans la mise en application de ces décisions. En profitant du lancement du premier appel dont les résultats restent mitigés, mais à féliciter dans la tenue des engagements sur le choix des projets à financer, nous recommandons à la CEEAC de s'appuyer sur le réseau des experts, des consultants et des spécialistes du développement des industries culturelles. Un réseau construit en plateforme pour aider et soutenir la CEEAC dans la mise en exécution des recommandations et des engagements annoncés lors de la réunion de Brazzaville. Les acteurs et opérateurs culturels, les experts et les consultants de la sous-région ont mission, sous les auspices de la CEEAC, « *d'évaluer le niveau de mise en œuvre de la Stratégie régionale de développement et de promotion de la culture en Afrique centrale, d'identifier les faiblesses et de formuler des propositions d'actions futures concrètes à l'attention des Ministres de la culture* »²⁶. La force de l'économie culturelle ce sont ses acteurs qui participent à son développement, en créant de la valeur, de la richesse et des emplois. Il est important que les décideurs politiques puissent tenir compte du rôle que jouent ces acteurs, dans le développement de l'économie globale du pays.

²³ Éligibilité. Consulté le 26/08/2021 sur : <https://acp-ue-culture-cac.eu/fr/appels/premier-appel/lignes-directrices>

²⁴ Note de synthèse et d'analyses des déclarations ministérielles et programmes de soutien relatif à la culture dans les pays ACP. 5^{ème} Réunion des ministres ACP de la culture Niamey (Niger) – 17 au 20 octobre 2019 Par François Bouda. Consulté le 23/08/2021 sur : https://www.acp-ue-culture.eu/wp-content/uploads/2019/10/NOTE-DE-SYNTH%c3%88SE-ET-D%e2%80%99ANALYSE_F.BOUDA_.pdf

²⁵ Afrique centrale : l'OIF soutient la stratégie culturelle de la CEEAC, du 14/12/2018. Consulté le 28/08/2021 sur : <https://jeunesse.francophonie.org/actualites/item/854-afrique-centrale-l-oif-soutient-la-strategie-culturelle-de-la-ceeac>

²⁶ Communiqué de presse : 1^{ère} réunion du conseil des ministres de la culture de la CEEAC. Consulté le 29/08/2021 sur : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Yaounde/pdf/REUNION_MINISTRES_CULTURE_CEEA.pdf

Conclusion.

L'Afrique centrale apparaît comme l'homme malade du continent et aussi considérée comme une sous-région qui marche au pas de caméléon, que ce soit sur le plan politique, économique, social et culturel. Pour la première fois que les industries culturelles et créatives sont mises en honneur par rapport au programme ACP-UE Culture « Créer en Afrique centrale », il est important de féliciter et d'encourager les initiateurs de cette action. Un tel programme dédié uniquement au développement de l'économie culturelle dans la région est une aubaine pour faire de ce secteur, un outil de création d'emplois et de création des richesses. L'analyse des résultats du 1^{er} appel reste un peu mitigée au regard du nombre des propositions reçues, ainsi que du nombre des propositions sélectionnées pour l'octroi du financement. Pour cette analyse, nous nous sommes appuyés sur la méthode d'analyses de contenu (données quantitatives et qualitatives). Les données analysées ont été extraites du site internet dédié au programme, des témoignages de certains bénéficiaires et des quelques propositions non éligibles. S'il faut parler de l'échec, le tort revient au plan de communication mis en place dont les résultats ont été sans écho possible. Certaines données recueillies ont démontré que la plupart des acteurs-entrepreneurs culturels ont été surpris de la date de clôture, ou encore n'ont pas eu les informations à ce propos en temps et en heure. Par manque de communication efficace, beaucoup d'acteurs n'ont pas pu soumissionner leurs projets. Par manque des données nécessaires, il a été difficile d'aller au-delà d'une analyse technique et spécifique. Certaines informations étaient réservées aux soumissionnaires (commentaires sur la sélection). Il est important que le consortium puisse prendre en compte, pour les prochains appels, quelques recommandations formulées par les experts et consultants de la sous-région auprès de la CEEAC.

Tableaux et graphismes.

| | | | |
|-------------------|--------------|--|----------------|
| <i>Graphiques</i> | <i>1 – 2</i> | <i>: Répartition des 26 millions d'euros pour les six régions.....</i> | <i>06</i> |
| <i>Graphique</i> | <i>3</i> | <i>: Propositions soumissionnées.....</i> | <i>12</i> |
| <i>Graphique</i> | <i>4</i> | <i>: Critères non respectés par pays.....</i> | <i>14</i> |
| <i>Graphique</i> | <i>5</i> | <i>: Nombre des projets admis par pays.....</i> | <i>16</i> |
| <i>Graphique</i> | <i>6</i> | <i>: Pourcentage par pays bénéficiaires.....</i> | <i>18</i> |
| <i>Graphiques</i> | <i>7 - 8</i> | <i>: Enveloppe du premier appel.....</i> | <i>18 - 19</i> |
| <i>Graphique</i> | <i>9</i> | <i>: Enveloppe par projet et par pays bénéficiaires.....</i> | <i>19</i> |
| <i>Graphique</i> | <i>10</i> | <i>: Durée d'exécution des projets.....</i> | <i>19</i> |
| | | | |
| <i>Tableau</i> | <i>1</i> | <i>: Présentation des résultats chiffrés.....</i> | <i>12</i> |
| <i>Tableau</i> | <i>2</i> | <i>: Propositions non éligibles selon les critères.....</i> | <i>13 - 14</i> |
| <i>Tableau</i> | <i>3</i> | <i>: Les 29 propositions non éligibles.....</i> | <i>14 - 15</i> |
| <i>Tableau</i> | <i>4</i> | <i>: Projets admis.....</i> | <i>15 - 16</i> |
| <i>Tableau</i> | <i>5</i> | <i>: Propositions sélectionnées pour le financement.....</i> | <i>17</i> |

Références bibliographiques.

Appel à projets. Avec le soutien financier de l'Union européenne. Banque d'expertise UE/UNESCO. Appui aux nouveaux cadres réglementaires visant à renforcer les industries culturelles et créatives et la promotion de la coopération Sud-Sud : https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/appel_a_projets.pdf

APPEL #2 /Subventions du fonds de valorisation des cultures d'Afrique de l'Ouest, du 30/03/2021 : <https://koresegou.org/appele-a-projet/appele-2-subventions-du-fonds-de-valorisation-des-cultures-d-afrique-de-l-ouest/>

Accord de Cotonou : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/cotonou-agreement/>

CEEAC. (2014). Stratégie sous-régionale sur le Développement et la promotion de la culture en Afrique centrale : Période 2014 – 2020. Validée et adoptée à Yaoundé par les Ministres de la Culture, le 28 novembre 2013. https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/strategie_version_imprimeur_1.pdf

CEEAC : des experts réunis à Yaoundé pour réfléchir à la relance de l'industrie culturelle (SYNTHESE) : http://french.china.org.cn/autreshorizons/2012-11/22/content_27190555.htm

Diplomatie culturelle CICIBA/CEEAC : <https://www.cicibabantu.org/son-excellence-ahmad-allam-mi-secretaire-general-de-la-ceeac-visite-le-ciciba/>

L'AFD et les industries créatives et culturelles, vecteur de lien social : <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/industries-culturelles-et-creatives>

Le Groupe des États ACP. Avoir un impact sur les vies de ses citoyens : <http://www.acp.int/sites/acpsec.waw.be/files/ONLINE%20FRENCH%20ACP%20Success%20Stories%2017.05.pdf>

Mefe, T. (2004). La culture de la débrouille. *Africultures*, (3), 15-18.

NOTE DE SYNTHÈSE ET D'ANALYSE. 5^{ème} RÉUNION DES MINISTRES ACP DE LA CULTURE Niamey (Niger) – 17 au 20 octobre 2019 Par François Bouda : https://www.acp-ue-culture.eu/wp-content/uploads/2019/10/NOTE-DE-SYNTH%c3%88SE-ET-D%e2%80%99ANALYSE_F.BOUDA_.pdf

Programme ACP-UE CULTURE - Créer en Afrique centrale – Soutien aux secteurs de la culture et de la création – 1^{er} appel à propositions : <https://acp-ue-culture-cac.eu/uploads/acp-ue-culture-cac-eu/2021/03/29/50303d5c23994dfccacd5a71bb2b6477.pdf>

Sabrina, L. N., Hong, W., & Presley, M. E. (2020). Cultural Perspectives in the Economic Development of African Regional Integration : The Case of the Economic and Monetary Community of Central Africa (EMCCA). *Open Journal of Political Science*, 10(02), 329.

Sabourin, P. (2008). L'analyse de contenu. Les faits sociaux sont pourvus de sens. M. Canto-Klein, N. Ramognino, Publié dans *Recherche sociale*, 4^{ème} édition, Presses de l'Université du Québec, chapitre 15.